



Édition 2023

Du 21 au 25 mars 2023

STRASBOURG

CAS PRATIQUE

1. La Costalie, État partie à la Convention européenne des droits de l'homme depuis le 12 juillet 2016, était un État paisible pendant des décennies. Pays prospère grâce à son quasi-monopole mondial dans la production de houblon, la Costalie a été gouvernée pendant plus de trente années par le Président Geli Fiat. Au décès de celui-ci, à 97 ans, le climat politique du pays, habituellement bercé par une prospérité presque indécente et une stabilité permanente, s'est rapidement détérioré.

2. En effet, à la suite d'une longue et grave crise diplomatique avec la Ricardie (pays voisin et principal partenaire économique), née en 2020 de la publication de vidéos de l'ancienne Ministre de la Justice ricardienne moquant la population costalienne, de très nombreux investisseurs ricardiens ont quitté la Costalie et ont cessé toute activité avec le pays, provoquant dans cet État la première crise politique, économique et sociale depuis 1912. À la suite de la fermeture de nombreux sites d'exploitation de houblon et de licenciements massifs dans l'industrie, le marché costalien est rapidement devenu déficitaire et c'est tout le système économique et social, jusqu'alors prospère, qui s'en est trouvé atteint.

3. DEMOS, nouveau parti politique créé par Romane Charil, une célèbre animatrice de télé-réalité entrée en politique un an auparavant, a alors surfé sur le mécontentement d'une partie de la population, lié à une situation sociale de plus en plus tendue. Romane Charil s'est livrée à de nombreuses attaques contre les politiques menées pendant trente années et s'est portée candidate aux élections présidentielles pour défier, en particulier, le successeur désigné de Geli Fiat, Mark Aounaa, président du parti REVIVRE.

4. Mark Aounaa, ancien sportif renommé, philanthrope, chef d'entreprise et président du club de football de Gypeg en Ricardie, a embrassé la carrière politique en même temps que son mari John Matrix, magistrat et conseiller politique de l'ancien président costalien. Profitant d'une excellente aura auprès d'une grande partie de la population, Mark Aounaa a toujours agi au profit des minorités et a permis de mener des combats importants pour les droits et les libertés. Candidat désigné et déclaré à la présidentielle, il entame alors une campagne impressionnante en mobilisant l'ensemble des moyens financiers et médiatiques dont il dispose. Face à lui, Romane Charil multiplie, dans les meetings et sur les plateaux de télévision, les attaques dénonçant les liens étroits entretenus entre son adversaire et les milieux économiques costaliens et étrangers, sa mainmise sur de nombreux médias costaliens, le flou sur la place de la Fondation Mark Aounaa dans le développement d'idées socialement inacceptables pour elle et critiquant un système qui a causé la perte de la Costalie en laissant « *la gestion du pays au monde de la finance et des copains de Geli Fiat* ». La campagne de Romane Charil a débuté lentement mais a gagné très rapidement en intensité, jusqu'à permettre, dans les sondages, de la voir passer en tête selon de nombreuses projections.

5. La situation de Mark Aounaa, au contraire, s'est peu à peu dégradée dans l'opinion publique. Elle a chuté irrémédiablement lorsque a éclaté le scandale *Human Rights Forever*. Financée à 70 % par la Fondation Mark Aounaa, cette association internationale très critiquée pour les moyens d'action qu'elle utilise et l'opacité des fonds privés qui lui sont versés, fait l'objet de nombreuses plaintes introduites contre elles et ses dirigeants devant les tribunaux costaliens. L'enregistrement d'une discussion téléphonique entre Mark Aounaa et ces derniers a été diffusé. On y entend Mark Aounaa demander que les militants de *Human Rights Forever* aillent perturber les meetings de Romane Charil et mènent des actions coup de poing contre les locaux de son parti DEMOS. Bien que ces actions n'aient jamais pu être effectivement menées, la diffusion de cet enregistrement a provoqué une vague d'indignation en Costalie et a entraîné immédiatement la chute de Mark Aounaa dans les sondages.

6. La population costalienne, appelée aux urnes le 24 mars 2021, a voté ainsi à 56 % pour Romane Charil qui est devenue la première et la plus jeune présidente de Costalie.

7. À son arrivée au pouvoir, Romane Charil a pris de nombreuses décisions et a lancé un train de réformes législatives d'ampleur. Mark Aounaa, candidat malheureux, est parvenu pour sa part à sauver miraculeusement son siège de député aux élections législatives qui ont suivi, grâce au décès de son principal adversaire, et a entamé son quatrième mandat à l'Assemblée costalienne dans le plus important groupe d'opposition, qui compte 102 députés sur 452.

8. Le projet le plus emblématique de réforme de Romane Charil est la révision de la loi électorale qui porte, principalement, sur la définition de nombreuses incompatibilités entre plusieurs mandats électifs et l'exercice de certaines activités professionnelles. En particulier, aux termes de cette nouvelle loi, les personnes exerçant un contrôle majoritaire sur un organe de presse ou des entreprises jugées essentielles pour le pays ne peuvent être candidates aux élections ou exercer de mandat électif en Costalie. De plus, les dépenses de campagne pour toutes les élections sont désormais plafonnées de manière stricte et sont systématiquement contrôlées par un organe indépendant nouvellement créé, le Comité de la vie démocratique, dont la présidence est assurée par Roger de Noilyfeau, un militant de la première heure du parti DEMOS. Sur le plan international, les réformes adoptées en Costalie sont conjuguées à la dénonciation de plusieurs instruments conventionnels et, en particulier, le 1^{er} avril 2022, celle du protocole n° 1 à la Convention européenne des droits de l'homme que l'État avait ratifié. Enfin, véritable révolution en Costalie, est instaurée une procédure démocratique de révocation des élus. Celle-ci peut être initiée par la réunion de 500 000 signatures, la demande de révocation étant examinée et, éventuellement, prononcée formellement par le Tribunal constitutionnel de Costalie.

9. Le deuxième train de réformes concerne la justice. Face à une vive critique populaire du système judiciaire costalien et plusieurs actions des magistrats pour réclamer des moyens supplémentaires, Romane Charil impose une réforme complète du système judiciaire et, surtout, une révision du statut des magistrats costaliens. Ce projet supprime l'Institut Costalien de la Justice, jugé coupé des réalités, politisé et anachronique par la cheffe de l'État. La formation des magistrats est dès lors confiée aux facultés de droit. Dans le prolongement, le principe d'immovibilité est également abandonné : les magistrats sont désormais soumis au contrôle d'une autorité administrative indépendante, la Commission de renforcement de la Justice, composée de personnalités du monde du droit tirées au sort (professeurs, avocats, huissiers, notaires, greffiers) et présidée par Eliza Kwanangis, une universitaire à la retraite. Autre point important de la réforme, les magistrats se voient imposer des délais fixes de traitement des affaires qui, en cas de non-respect, peuvent aboutir à l'adoption de sanctions allant du blâme jusqu'à la radiation. Enfin, les règles d'indépendance et d'impartialité sont renforcées et ne permettent plus à des magistrats d'exercer des fonctions au sein d'associations et de se prononcer publiquement dans les médias.

10. Le troisième et dernier axe des réformes porte sur l'inscription dans le champ du référendum des questions sociétales qui, selon Romane Charil, ne doivent plus être aux mains des parlementaires mais du seul peuple costalien. A cette fin, l'organisation d'un référendum sur des questions sociétales peut être provoquée en cas de réunion de 4 000 000 de signatures sur les 14 000 000 d'électeurs costaliens que compte le pays.

11. Si ces réformes sont majoritairement soutenues et aboutissent à des révisions législatives très largement validées à l'Assemblée, sans passer par un contrôle de constitutionnalité faute de voix suffisantes (une majorité des députés est requise), une vive opposition naît au sein d'une partie de la population.

12. Menée par le parti REVIVRE, cette opposition a pour fer de lance son responsable, Mark Aounaa, qui, dans les médias et sur les réseaux sociaux, fustige des réformes qui, selon lui, sont « *populistes, démagogues et portent la marque d'un retour en arrière dangereux pour la Costalie et les Costaliens* ». Très présent sur les chaînes télévisées costaliennes, Mark Aounaa se moque régulièrement de Romane Charil, qu'il présente comme une jeune femme incompétente et totalement subordonnée à des collaborateurs conservateurs qui « *usent du droit pour détruire le Droit* ». Très actif sur le réseau Rubbish, Mark Aounaa provoque quotidiennement la majorité présidentielle par des propos virulents et, le 21 février 2022, après une vague de messages violents et menaçants contre les institutions costaliennes dans lesquels il va jusqu'à menacer la Costalie d'un coup d'État, son compte est suspendu pour non-respect des conditions d'utilisation du réseau social. Le lendemain, c'est le réseau OnlyMyFace qui désactive le compte de l'élu en raison de la publication de photos caricaturant quotidiennement la Présidente.

13. Tentant vainement d'obtenir le rétablissement de ses comptes auprès des deux opérateurs, Mark Aounaa décide de saisir les juridictions costaliennes en faisant état d'une entrave à l'exercice de son droit à la liberté d'expression. Les juges saisis rejettent définitivement le 30 septembre 2022 l'ensemble des recours en faisant valoir que les conditions générales d'utilisation des deux réseaux ont été valablement acceptées par Mark Aounaa lors de son inscription et donnent compétence aux seules juridictions véroliennes pour connaître des litiges entre les utilisateurs et les sociétés. Au surplus, les juges costaliens considèrent que Rubbish et OnlyMyFace n'ont pas porté atteinte aux lois ricardiennes. Mark Aounaa dénonce publiquement une censure et une « *volonté de faire taire celui qui dérange* » et l'instauration d'une « *dictature qui ne dit pas son nom en privant un élu de la République du droit de s'exprimer* ». Face à ces critiques, la seule réaction de Romane Charil sera : « *C'est dingue !* ». Mark Aounaa verra également ses recours devant les juridictions civiles véroliennes rejetés, celles-ci se considérant incompétentes pour se prononcer sur des faits s'étant produits à l'étranger.

14. Toutes ces actions de Mark Aounaa sont très fortement médiatisées et, rapidement, de nombreux articles de presse s'intéressent à ce député définitivement privé de sa voix numérique.

15. Les premiers portent sur sa vie privée et sur son mariage avec John Matrix. Plusieurs articles de la presse à scandale font état de « *mœurs discutables* » et, surtout, se focalisent sur les fonctions de juge de John Matrix en titrant « *les liens sulfureux entre le juge et son petit député* » ou « *Maaaaaaaaaark ! Je t'aime* ». Plusieurs articles brocardent également le couple et mettent en avant les activités politiques menées par les deux hommes dans plusieurs débats portant, en particulier, sur l'adoption par les couples homosexuels, sur la fermeture des boucheries bovines et sur la gestation pour autrui. Mark et John introduisent des actions en diffamation contre plusieurs magazines. Toutefois, se basant sur une jurisprudence constante de la Cour suprême costalienne, tous les juges saisis considèrent que les articles en cause ne portent pas atteinte à la réputation des

deux hommes car, en tant que personnalités publiques, elles doivent accepter la critique et que certains éléments de leur vie privée puissent être portés à la connaissance du public. Cette interprétation est définitivement confirmée le 15 août 2022.

16. Plusieurs articles reviennent également sur les nombreuses activités de Mark Aounaa et, surtout, insistent sur sa participation majoritaire dans plusieurs organes de la presse écrite, radio et télévisée costalienne et ricardienne. Inspiré par ce déferlement médiatique, un groupe de 500 000 électeurs saisit, le 2 juin 2022, le Tribunal constitutionnel de Costalie, considérant que Mark Aounaa ne respecte pas les règles d'incompatibilité prévues dans la loi costalienne, et demande la révocation ainsi que l'inéligibilité du député. Ils soutiennent également que les propos tenus par celui-ci et les tentatives de déstabilisation du gouvernement dont il est à l'origine sont désormais un obstacle à toute fonction électorale. Mark Aounaa considère que cette saisine porte atteinte à sa liberté d'entreprendre et à son droit de participer à des élections libres. Il considère en outre que la procédure de révocation est une négation des principes démocratiques et qu'elle est inconstitutionnelle.

17. Le Tribunal constitutionnel de Costalie rend sa décision le 31 août 2022. Il constate que Mark Aounaa détient la majorité des parts du journal *L'Aviateur de l'Est* et exerce également les fonctions d'administrateur dans la Compagnie costalienne de houblon, que ces deux activités doivent être considérées comme incompatibles avec l'exercice d'un mandat de député au sens de la loi électorale costalienne et que sa révocation doit être prononcée. Le Tribunal rejette toutefois la demande d'inéligibilité, considérant que les motifs d'incompatibilité ne sont pas définitifs et pourraient être écartés si Mark Aounaa mettait un terme aux activités litigieuses. Quant au grief de Mark Aounaa tiré de son droit de participer à des élections, il est rejeté dans la mesure où il est uniquement fondé sur l'article 3 du Protocole 1 à la Convention et non sur l'article équivalent de la Constitution costalienne. Or, souligne le Tribunal constitutionnel, ce protocole a été dénoncé par la Costalie et ne saurait dès lors être appliqué par lui.

18. John Matrix va également se trouver dans la tourmente. La publication des articles concernant sa vie privée débouche sur l'ouverture d'une enquête de la nouvelle Commission de renforcement de la justice. Celle-ci met en lumière des rapports étroits entre John Matrix et la Fondation Mark Aounaa, pour laquelle il a exercé des missions bénévoles dans plusieurs pays de l'hémisphère sud. En outre, la Commission constate que la diffusion des articles relayant des propos tenus publiquement par John lors de plusieurs actions militantes n'est pas compatible avec les fonctions de magistrat et que les informations portées à la connaissance du public sur ses positions politiques et sa vie privée portent atteinte à l'image de la Justice. Elle recommande ainsi la suspension de l'intéressé et la mutation de ce dernier. La ministre de la Justice, Tessa Beiteuzon, saisie rapidement, prend une décision de révocation immédiate. John Matrix conteste alors cette décision devant le juge costalien, la considérant illégale comme attentatoire au principe constitutionnel de séparation des pouvoirs. La nature de la sanction sera jugée illégale, le juge la ramènera à 36 mois de suspension sans traitement dans une décision définitive du 28 septembre 2022.

19. Mark Aounaa et John Matrix saisissent la Cour européenne des droits de l'homme le 3 octobre 2022.